241	P NP	DIVIO12.3
Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes		
Lévis		6211-04-004

RECOMMANDATIONS D'UN GROUPE DE CITOYENS À LA VILLE DE LÉVIS ET AU COMITÉ DU MÉMOIRE RABASKA

DANS LE CADRE DE LA

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET

D'IMPLANTATION D'UN TERMINAL MÉTHANIER

PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA

Rédaction:

Odile Carrier-Bilodeau 2a, rue des Laurentides Lévis (Québec) G6V 2S4 odile@levinux.org

Mathieu Castonguay 34, Côte du Passage, app. 2 Lévis (Québec) G6V 5S7 Mathieu.Castonguay@sympatico.ca

Marie-Pierre Fortier 7, rue Victoria Lévis (Québec) G6V 5H7 mpfortier2002@yahoo.ca

Michel Fortin 1318, rue de l'Étang Saint-Romuald (Québec) G6W 5Y3 Michel.fortin@michelf.com

Sarah Latendresse 8a, rue Lévis Lévis (Québec) G6V 2H4 tendrelune@hotmail.com

Introduction

Nous tenons à souligner que nous apprécions la tenue de cette consultation publique relativement au projet Rabaska. Nous souhaitions qu'une telle consultation ait lieu et nous sommes très heureux d'y participer et d'y présenter ces commentaires. Nous sommes un groupe de jeunes résidant sur le territoire de la ville de Lévis et nous avons tous trente ans ou moins. Notre groupe s'est formé naturellement puisque nous partageons tous la même opinion relativement au projet Rabaska. Nous pensons que ce projet n'a pas sa raison d'être au Québec dans le contexte des changements climatiques.

Nous avons pris connaissance des différents aspects traités dans l'étude d'impact présentée par Rabaska, selon les affinités de chacun des membres de notre groupe. Nous sommes critiques quant aux affirmations et prétentions contenues dans l'étude d'impact déposée par Rabaska que nous trouvons, à l'instar de la ville de Lévis, vague et souvent incomplète, voire parfois honteusement partiale.

Nous souhaitons que la Ville de Lévis présente un mémoire critique, qui s'appuiera sur la connaissance approfondie qu'elle a de son propre territoire et particulièrement des zones touchées par l'implantation des infrastructures composant le terminal méthanier et le gazoduc. Nous souhaitons que la Ville expose clairement et ouvertement les aspects qu'elle juge positifs, incomplets, insatisfaisants ou négatifs. Enfin, nous souhaitons que la Ville soulève l'ensemble des piliers du développement durable et commente la pertinence du projet en regard de chacun de ces piliers.

Nous présentons ici des recommandations que nous souhaitons retrouver dans le mémoire que la Ville de Lévis déposera au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement lors de l'étude du projet Rabaska.

Émissions de gaz à effet de serre

- Décrire la situation des émissions des gaz à effet de serre (GES) à Lévis, les principales sources, les mesures de réduction appliquées et prévues, les objectifs de réduction et les niveaux de réduction potentiels.
- Présenter le cas de Ultramar, les émissions de GES au début des opérations et la croissance de émissions depuis son implantation. Présenter le niveau de GES qui sera atteint une fois l'agrandissement actuel en cours complété.
- Présenter les actions, les projets et les initiatives de réduction des GES réalisés ou projetés sur le territoire de Lévis et chiffrer les réductions attribuables à ces initiatives. En présenter les initiateurs et commenter le potentiel de multiplication de ces initiatives sur le territoire de Lévis. Discuter de l'implication des citoyens, entreprises, organismes et services municipaux relativement à leurs engagement envers le Protocole de Kyoto.
- Décrire les obligations de la Ville relativement au protocole de Kyoto, discuter des moyens que celle-ci peut appliquer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Présenter le coût estimé des mesures d'adaptation nécessaires ou prévisibles qui devront être mises en place en raison des changements climatiques. Décrire les effets des changements climatiques sur les infrastructures municipales ou situées sur le territoire de Lévis.
- Commenter le niveau d'émissions de GES prêvu par le projet Rabaska. Évaluer le coût de mesures applicables sur le territoire permettant de contrebalancer les émissions du terminal méthanier.
- Expliquer les avantages et les inconvénients que la Ville retire de la localisation d'une raffinerie de pétrole sur son territoire, son impact sur les services que la Ville doit offrir et sur les besoins spécifiques à ce type d'industrie. Établir les parallèles qu'il est possible de faire entre les deux installations et commenter.

Tourisme et récréatif

- Décrire les paysages de l'Est de la ville de Lévis et commenter les impacts de l'intégration du terminal méthanier sur ces paysages (touristiques, économiques, qualité de vie, etc.). Faire de même pour les paysages perturbés par le gazoduc.
- Inventorier et décrire les infrastructures ou les portions de territoire à caractère récréotouristique ou de conservation touchés par le projet Rabaska et définir les impacts du projet Rabaska sur ces infrastructures. Quelques-unes des infrastructures ou des portions de territoire devant être considérées : Parc de La Martinière, Grande Plée Bleue, Route Verte (piste cyclable) et Route Bleue (circuit de canot-kayak), piste de ski de fond de la rue Turgeon.
- Décrire les infrastructures de navigation de plaisance sur le territoire de la ville de Lévis (sites de mise à l'eau, quais d'embarquement, marinas et autres activités nautiques). Commenter les impacts du projet Rabaska sur ces activités et ces infrastructures.
- Inventorier et décrire le patrimoine bâti de la zone d'étude (de façon plus précise que ne l'a fait Rabaska dans son étude d'impact) et décrire les mesures prises par la Ville pour le préserver et le mettre en valeur, en considérant l'implantation de Rabaska.
- Présenter les atouts de la ville de Lévis utilisés pour la promotion du tourisme et décnre l'image que la Ville souhaite projeter. Expliquer en quoi et comment cette image sera modifiée par l'implantation du projet Rabaska.

Sécurité

- Commenter les impacts de Rabaska sur les infrastructures et services de la Ville pour la formation et l'entraînement du personnel et pour l'application des plans d'urgence.
- Comparer les normes de sécurité appliquées à des terminaux méthaniers en France, aux États-Unis et ailleurs à l'étranger avec celles proposées par Rabaska. Identifier les zones sensibles et commenter les mesures de sécurité prévues. Présenter les démarches faites par le promoteur pour élaborer un plan d'urgence. Commenter le plan présenté et spécifier les exigences supplémentaires de la Ville le cas échéant.

Aménagement du territoire

- Discuter de la position de la Ville quant à l'agrandissement du terminal ou l'implantation d'industries connexes ou adjacentes.
- Expliquer clairement quel est le schéma d'aménagement du territoire convoité par Rabaska et en présenter l'évolution au cours des ans. Discuter des effets des fusions municipales successives sur le plan d'aménagement. Commenter les différents processus enclenchés, consultations menées et présentations.
- Présenter les mesures ou démarches effectuées par la Ville ou des organismes sur son territoire pour développer les activités industrielles et portuaires dans ce secteur. Présenter les projets ayant eu l'intention de s'implanter dans ce secteur au cours des cinquante dernières années.
- Décrire l'utilisation actuelle du territoire dans le secteur touché par le projet Rabaska. Inventorier les terrains et bâtiments qui y sont actuellement construits, en préciser l'utilisation (résidentielle, agricole, commerciale ou industrielle) et définir les changements prévus de cette utilisation par l'implantation de Rabaska à court, moyen et long terme.
- Définir clairement et précisément les attentes de la Ville concernant la remise en état du site après l'arrêt des opérations du terminal méthanier.

Économie

- Expliquer les avantages et les inconvénients que la ville de Lévis retire de la localisation d'une raffinerie de pétrole sur son territoire, son impact sur les services que la Ville doit offrir et sur les besoins spécifiques à ce type d'industrie. Établir les parallèles qu'il est possible de faire entre les deux installations et commenter.
- Déterminer le **coût de construction et d'entretien des infrastructures** nécessaires à la réalisation du projet (route d'accès, bretelles, signalisation routière, etc.). Définir dans quelle mesure ces coûts seront assumés par la Ville.
- Évaluer l'envergure de la **dévaluation des terrains** avoisinant le terminal ou le gazoduc et le territoire touché par une telle dévaluation. Calculer l'effet sur les **taxes foncières**.

- Énumérer les désagréments susceptibles de nuire aux activités de tourisme et en déterminer
 l'impact sur les retombées de ces activités.
- Commenter la politique d'achat local ainsi que la politique sur l'embauche d'employés de la région (incluant la sous-traitance) de Rabaska. Présenter ce que la Ville souhaite voir mis en œuvre par Rabaska relativement à une politique d'achat local et d'embauche de travailleurs locaux.

Social

- Évaluer le taux d'acceptation du projet (évaluation récente) par les résidents des secteurs les plus concernés (district 14, arrondissement Desjardins et propriétaires touchés par le passage du gazoduc). Commenter et mettre en relation avec le niveau de connaissance de la population en ce qui concerne les composantes du projet. Énumérer les séances d'information sur le projet, autre que celles données par le promoteur.
- Décrire les interventions au Conseil municipal et les communications reçues par la Ville au sujet du projet Rabaska. Indiquer la nature et la fréquence de ces interventions depuis l'annonce du projet en juin 2004.
- Présenter les démarches que les promoteurs et citoyens ont fait auprès des différentes instances de la Ville relativement au projet Rabaska.
- Inclure un historique des interventions de la Ville par rapport au projet Rabaska.
- Inclure un compte-rendu des interventions verbales ainsi que tous les documents déposés lors de la consultation publique du 4 mai 2006 dans le mémoire que la Ville produira pour le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE).
- Le comité composé par la Ville pour préparer le mémoire présenté au BAPE doit inclure au moins trois élus, dont le conseiller du district 14, le district touché par l'implantation du terminal méthanier. De même, le mémoire doit être entériné par les élus pour être déposé au BAPE.
- Commenter l'intensité et les conséquences sur les populations avoisinantes des impacts sonores et de la poussière durant la construction et l'opération des installations du projet Rabaska. Décrire les attentes minimales et les exigences de la Ville concernant les nuisances sonores et commenter les mesures prévues par le promoteur.

Général

- Présenter les différentes questions soumises par la Ville lors de l'analyse de la conformité de l'étude d'impact et commenter les réponses obtenues. Présenter les attentes ou la position de la Ville relativement aux points soulevés lors de l'analyse de l'étude d'impact. Faire le suivi des commentaires émis par la Ville à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- Présenter la politique de développement durable de la Ville de Lévis et commenter les principes qui la soutiennent ainsi que l'intégration du projet Rabaska à l'intérieur de cette politique. Si une politique officielle n'est pas en place, commenter les principes généraux qui guident les prises de décision de la Ville relativement aux projets qui lui sont présentés ainsi que les orientations stratégiques.

Conclusion

Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont interdépendants et se renforcent mutuellement; c'est ce qu'énonce la *Déclaration de Johannesburg sur le développement durable* (ONU, 2004)¹. Nous pensons que nous devons tous fournir les efforts nécessaires afin de préserver ces trois piliers d'un développement qui sera garant d'un avenir prospère et humanisant pour nous et nos enfants.

C'est dans ce cadre que nous intervenons, dans la mesure de nos moyens, pour exiger que notre ville en fasse autant. Nous croyons que le projet Rabaska n'apporte que des miettes de développement économique pour la ville de Lévis tout en détériorant considérablement les aspects sociaux et environnementaux pour ses citoyens et ses visiteurs. Notre quête de développement économique doit permettre de renforcer les autres aspects du développement, et non pas le contraire. Nous estimons que l'étude par la Ville des points mentionnés dans ce document arrivera au même constat.

ONU (2004, 15 décembre). Déclaration de Johannesburg sur le développement durable [En ligne]. Accès : http://www.un.org/esa/sustdev/documents/WSSD_POI_PD/French/POI_PD.htm